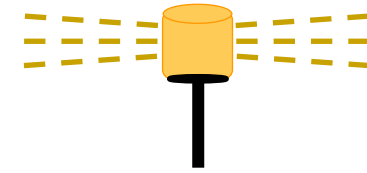
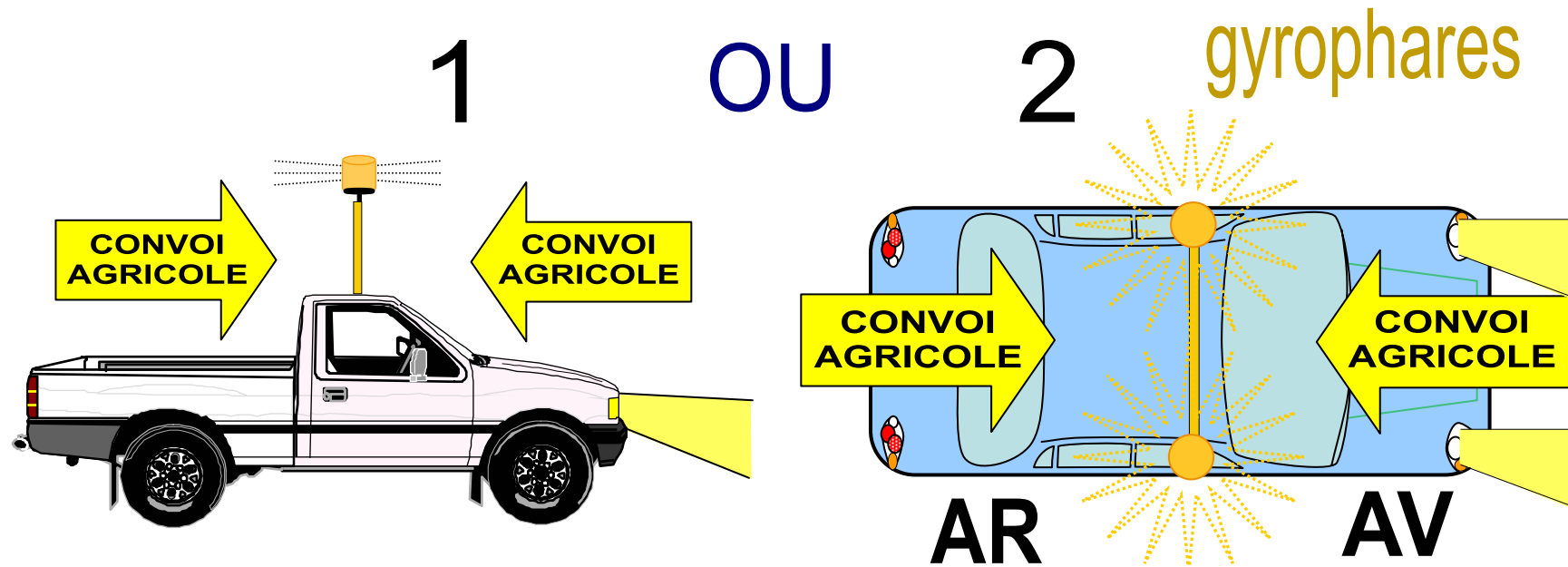


Conditions de circulation

Equipement de la voiture pilote :



- Elle doit être munie de :
 - 1 ou 2 feux tournant ou à tube à décharge. Ces feux seront placés soit de part et d'autre du panneau « convoi agricole », soit au centre et au-dessus du panneau s'il n'y en a qu'un. Ils seront allumés de nuit comme de jour.



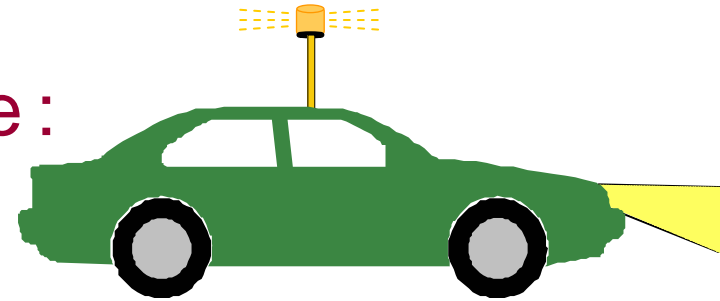
En dehors du service les panneaux et les feux seront masqués ou escamotés.

Conditions de circulation

Equipement de la voiture pilote :

- Elle doit être munie :

- D'un panneau rectangulaire « CONVOI AGRICOLE » placé vers l'avant et un autre placé vers l'arrière du véhicule (ou un recto/verso) de façon verticale et le plus haut possible.



CONVOI AGRICOLE

1,90 m x 0,25 m
ou
1,20 m x 0,40 m

**CONVOI
AGRICOLE**

Rétro réfléchissant de classe II

En dehors du service les panneaux et les feux seront masqués ou escamotés.

Conditions de circulation

Exemple :

